

Dans la liste de mesures législatives énumérées par le premier ministre, je relève, outre le débat du budget, le projet de loi sur la défense, la création d'un comité spécial sur le Règlement et la procédure, le projet de loi sur la fonction publique, les modifications à la loi sur les banques, la mesure législative sur la radiodiffusion, une loi modifiant la loi sur les corporations canadiennes et les modifications à la loi sur la citoyenneté, toutes mesures législatives importantes dont il est ridicule d'espérer venir à bout en 33 jours. C'est impossible.

Les députés doivent s'accorder pour établir l'ordre de nos travaux si nous voulons les expédier. On pourrait fort bien déférer le projet de loi sur la défense à un comité, et l'étude en comité du projet de loi modifiant la loi sur les banques n'est pas encore terminée. L'étude de chacune de ces deux mesures législatives par la Chambre prendra sûrement plus longtemps que les 33 jours qui restent, sans parler des autres mesures législatives mentionnés. De plus, il y a un grand nombre d'autres mesures moins importantes qui ne figurent pas parmi les 20 mesures énumérées par le premier ministre.

La liste des mesures citées aujourd'hui nous fait penser à un discours du trône, et il faudra probablement toute une session normale pour en disposer. Je me fonde sur notre expérience passée.

A mon avis, une déclaration comme celle que nous avons entendue aujourd'hui ne fait qu'entraver la réalisation de l'objectif de la plupart des députés, qui désirent avoir un long congé d'été afin de pouvoir participer aux fêtes du centenaire.

Des voix: Non.

M. Thompson: Certains députés disent «non», mais je leur rappellerai que nos responsabilités débordent la Chambre. Si jamais nous avons un devoir envers le pays, nous nous devons cette année de participer aux célébrations du centenaire. Notre conduite à la Chambre des communes, ces dernières années, a ébranlé chez beaucoup de Canadiens la confiance dans notre régime démocratique, dont s'inspire notre mode de vie. Je prierais le premier ministre de rencontrer de nouveau les leaders à la Chambre afin que nous puissions réaliser les buts qu'il a exposés.

Je ne vois pas comment le programme exposé par le premier ministre pourra être mené à bonne fin comme prévu. La seule façon de nous mettre d'accord sera de nous consulter et de collaborer sérieusement en vue d'en arriver à une attitude plus réaliste, tout en acceptant dans l'ensemble les objectifs énoncés par le premier ministre.

QUESTIONS

[Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque.]

LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE DANS LES RÉSERVES INDIENNES

Question n° 2079—**M. Schreyer:**

1. Quelles sommes affectera-t-on en 1967 à la construction d'habitations dans les réserves indiennes suivantes: a) Fort Alexander, b) Hollow Water, c) Berens River, d) Fisher River, et e) Sachigo Lake?

2. Quelles sommes prévoit-on dépenser à cette même fin en 1968 et en 1969?

3. Combien d'habitations doit-on construire au cours de chacune des trois années suivantes: 1967, 1968 et 1969?

4. Est-ce que la construction, dans chacun des cas susmentionnés, s'effectuera en vertu de programmes déjà existants ou en vertu d'un nouveau programme de développement communautaire dans les réserves indiennes?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Suit le détail des fonds publics affectés par le ministère aux réserves en question pour l'année financière 1966-1967: a) \$73,000; b) \$13,000; c) \$20,000; d) \$36,000; e) \$36,000. Il s'agit de simples prévisions sujettes à modification.

2. On ne dispose pas encore du chiffre des dépenses prévues dans chaque réserve pour la construction d'habitations au cours des années financières 1967-1968 et 1968-1969. Après recommandation, ces dépenses projetées seront soumises à l'approbation du Parlement.

2. Suit le nombre d'habitations que l'on projette de construire dans les réserves en cause au cours de l'année financière 1966-1967: Fort-Alexander, 24; Hollow-Water, 4; Berens-River, 5; Fisher-River, 8; Sachigo-Lake, 6. On n'a pas encore établi le nombre d'habitations que l'on projette de construire dans chaque réserve au cours des années financières 1967-1968 et 1968-1969.

4. Un plan de développement communautaire vient d'être approuvé pour la réserve indienne de Fort-Alexander, en conformité duquel le programme de construction d'habitations se poursuit actuellement. On est en train de dresser aussi un plan de développement communautaire pour la réserve de Berens-River. Par ailleurs, les conseils de bande